

*Initiatives ministérielles*

Nos langues sont les «premières» du Canada. . .

Et c'est extrêmement important, je crois, de parler de «premières» langues du Canada plutôt que de langues patrimoniales. . .

. . . et, compte tenu de l'avenir incertain de nos langues en voie de disparition, nous demandons que soient créés une fondation ou un institut indépendants des langues autochtones.

Il renvoie ensuite à l'exposé qu'il a présenté au comité, et je cite:

La position des Premières nations, selon laquelle toute politique ou décision fédérale ayant une incidence sur les peuples autochtones doit garantir la reconnaissance et l'affirmation des droits autochtones acquis ou définis par les traités, a été réaffirmée à la Cour suprême du Canada. . . dans l'affaire Sparrow. . . en 1990. Nous estimons que les droits autochtones et les droits linguistiques définis par les traités sont prévus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1981. En outre, le gouvernement fédéral est obligé de consulter les Indiens. . .

Ce qu'il n'a pas fait avant de rédiger ce projet de loi.

. . . avant de mettre au point toute mesure législative qui influe directement sur nos vies, et de prouver qu'elle contribue à améliorer la protection accordée aux autochtones.

Les autochtones ont dit ne pas croire que la loi proposée allait mettre en valeur leurs langues et ont demandé à ce que celles-ci en soient exclues. Ils ont aussi demandé notre appui pour la création d'une Fondation des langues autochtones. Il ne faut pas oublier cela non plus, car c'est très important. Je sais que mon collègue en parlera un peu plus en détail.

Enfin et toujours concernant la question des langues autochtones, je voudrais signaler aussi une déclaration qu'a faite le leader provincial de l'Assemblée des chefs du Manitoba, M. Phil Fontaine. Chose intéressante à signaler, cette déclaration s'adressait au peuple québécois, après que l'Accord du lac Meech eut été rejeté, en fait. Il a dit qu'ils approuvaient tout à fait l'engagement passionné du Québec envers la préservation et la promotion de la langue et de la culture françaises au Canada. Voici ce qu'il a dit: «Nous aussi luttons pour défendre notre culture et notre langue. Nos ancêtres nous ont transmis, par nos traditions orales, 55 langues originales distinctes, dont 52 sont aujourd'hui presque mortes. Contrairement à votre langue, celles des peuples autochtones du Canada ne peuvent pas se ressourcer dans leur mère patrie. Notre mère patrie, c'est le Canada. Ce que nous perdons au Canada, nous le perdons irrémédiablement.» Je trouve que cela fait très clairement comprendre pourquoi il est indispensable de garantir, de façon spéciale et

par des moyens nettement plus rigoureux, notamment par la création d'une Fondation des langues autochtones, la protection des langues des peuples fondateurs, qui sont les premières langues du Canada et qui ne se parlent qu'au Canada et en Amérique du Nord.

**L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)):** Madame la Présidente, je partage tout à fait l'intérêt que le député porte à la protection des langues autochtones. Je suis, moi aussi, troublé de constater que nous ne sommes pas parvenus, de génération en génération, à mettre au point un mécanisme garantissant la protection de l'important patrimoine que constituent les langues et les cultures de nos peuples fondateurs, les premiers habitants de notre pays. Ce n'est pas de cela dont nous parlons aujourd'hui. Soit dit en passant, je sais qu'au moins deux excellentes études ont été faites. J'ai eu l'occasion d'en prendre connaissance. J'ai eu de longues discussions avec le député albertain de Wetaskiwin, je crois. Nous suivons tous deux le dossier de très près.

• (1030)

Toutefois, le projet de loi à l'étude aujourd'hui est en fait un prolongement du projet de loi C-152 qui a été étudié lors de la législature précédente. À l'époque, les députés des deux partis d'opposition, mais surtout le député de York-Ouest, et M. Epp qui était le critique—et qui, soit dit en passant, a fait un excellent travail au nom de son parti—ont demandé explicitement l'inclusion des langues autochtones. Ils estimaient que si elles n'étaient pas spécifiquement mentionnées dans le projet de loi, on ferait peut-être une interprétation étroite et restrictive des pouvoirs de l'institut, que les langues autochtones n'auraient pas accès aux fonds ou aux ressources, ni aux compétences que rassemblerait cet institut et qui contribueraient utilement à préserver les langues et les cultures patrimoniales au Canada.

Après réflexion, et après avoir étudié les suggestions des députés d'opposition, nous avons décidé de les ajouter dans le projet de loi C-37. Ce n'était absolument pas pour fuir la responsabilité de mettre en oeuvre un processus de préservation des langues autochtones. Cet été, nous avons tous réalisé davantage l'injustice et les inégalités qui existent, ainsi que la difficile situation dans laquelle se trouvent nos premières nations. Aujourd'hui, nous sommes tous beaucoup plus résolus à faire tout notre possible pour rétablir l'égalité, pour assurer la